

**M. le Président
Communauté de communes
de Val de Gâtine
Place Porte Saint Antoine
79220 CHAMPDENIERS**

Le 29 avril 2025, Sainte-Néomaye

Objet : avis sur le projet de révision allégée n°7 du PLUi de Sud Gâtine.

Monsieur le Président,

La procédure de révision allégée n°7 du PLUi de Sud Gâtine a pour objectif de faire évoluer les zonages A (agricole) et Ap (agricole protégé) sur la commune de Clavé au Coteau au bénéfice de l'exploitation agricole GAEC les Tourterelles.

Nous avons pris connaissance du dossier en consultation numérique et le SERTAD n'est pas opposé au projet de modification des zonages permettant ainsi le développement d'une exploitation agricole existante, le GAEC « Les tourterelles », dédiée à l'élevage de vaches allaitantes et de chèvres.

Toutefois, ce projet se situe dans le Périmètre de Protection Rapproché du captage de la Touche Poupard et en zone prioritaire n°3 de la stratégie d'intervention du SERTAD dans le cadre du programme volontaire de protection de la ressource en eau qu'il porte sur le bassin versant de la Touche Poupard (Re-Sources).

Ainsi, le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1999 est primordial ainsi que la bonne gestion des eaux usées, des eaux pluviales et de leurs ruissellements et nous souhaiterions donc des précisions sur ce qu'il est envisagé pour l'infiltration des eaux à la parcelle. Nous sommes favorables à l'avis d'un hydrogéologue sur le sujet de la hauteur de nappe et au maintien ou à la création de haies (si possible sur talus) en travers de la pente, en limite basse de parcelle, afin de filtrer d'éventuels ruissellements provoqués par de fortes pluies.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. En espérant que ce courrier recevra toute l'attention requise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SERTAD,
Daniel JOLLIT

